



INNATE PHARMA PRÉSENTE SES RÉSULTATS FINANCIERS ET L'AVANCÉE DE SON PORTEFEUILLE AU PREMIER SEMESTRE 2022

- **Monalizumab et IPH5201, développés en collaboration avec AstraZeneca ont respectivement avancé vers des essais cliniques de Phase 3 et Phase 2 dans le cancer du poumon, déclenchant 55 millions de dollars de paiements d'étape**
- **Une deuxième molécule faisant appel à la plateforme propriétaire multifonctionnelle de Sanofi, CROSSODILES®, et à la plateforme de NK Cell Engager propriétaire d'Innate, ANKET™, ciblant l'antigène BCMA, a été sélectionnée par Sanofi pour les études précliniques réglementaires. Un paiement d'étape de 3 millions d'euros est associé à cette étape**
- **Position de trésorerie de 158,2 millions d'euros¹ au 30 juin 2022 avec un horizon prévu au cours du deuxième semestre 2024**
- **Une conférence téléphonique se tiendra aujourd'hui à 14h00 CEST**

Marseille, le 15 septembre 2022, 7h00 CEST

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour le premier semestre 2022. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« Grâce à notre solide trésorerie, notre portefeuille produits a continué de bénéficier d'une belle dynamique sur le deuxième trimestre de l'année. Alors que nous faisons progresser IPH5201, notre anticorps monoclonal anti-CD39, vers un essai clinique de Phase 2 dans le cancer du poumon avec AstraZeneca, Sanofi a sélectionné une deuxième molécule pour le développement. Cette molécule, ciblant BCMA, bénéficie de notre plateforme propriétaire d'anticorps multispécifiques engageant les cellules NK, ANKET™, et de la plateforme CROSSODILES® de Sanofi. La technologie ANKET™ est le moteur du développement de notre portefeuille de candidat-médicaments innovants pour le traitement du cancer, » commente **Mondher Mahjoubi, Président du Directoire d'Innate Pharma**. « Nous continuons de voir des progrès pour monalizumab dans le cadre du cancer du poumon non à petites cellules précoce, avec l'avancée de l'étude de Phase 3 PACIFIC-9, sponsorisée par AstraZeneca, et les récentes présentations de données de Phase 2. Nous attendons avec impatience les prochains résultats de l'étude de Phase 2 TELLOMAK pour lacutamab et les progrès de la plateforme ANKET™ au cours du second semestre de l'année. »

Un webcast et une conférence téléphonique se tiendront aujourd'hui à 14h00 CEST

Accès au direct de l'événement :

<https://event.on24.com/wcc/r/3824660/86089F900A17B3EA55F4BEE49AD268A8>

Un numéro de téléphone sera également mis à disposition. Pour cela, les participants peuvent s'inscrire avant l'événement à l'adresse <https://registrations.events/direct/ID60133>.

Lors de leur inscription, les participants recevront par e-mail le numéro d'appel, un code d'accès direct à l'événement et un identifiant unique qu'ils pourront utiliser 10 minutes avant le début de l'événement pour y accéder. Un rappel sera également envoyé aux participants inscrits la veille de l'événement.

Ces informations sont également disponibles dans la rubrique investisseurs du site internet d'Innate, www.innate-pharma.com. Une rediffusion de la présentation sera archivée sur le site d'Innate pendant 90 jours après l'événement.

¹ Comportant des actifs financiers courants (20,4m€) et des actifs financiers non-courant (34,8m€).



Avancées du portefeuille :

Lacutamab (anticorps anti-KIR3DL2) :

- L'étude de Phase 2 TELLOMAK dans le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïde continue de progresser et la Société prévoit de communiquer les données préliminaires des deux cohortes au second semestre 2022.
- Des données préliminaires de l'étude de Phase 2 TELLOMAK avec lacutamab chez les patients atteints de mycosis fongoïde avancé selon l'expression de KIR3DL2 seront présentées lors du congrès EORTC-CLTG (European Organisation for Research and Treatment of Cancer - Cutaneous Lymphoma Tumours Group) 2022 à Madrid le vendredi 23 septembre.
- Deux essais cliniques sont en cours afin d'évaluer lacutamab chez les patients présentant un lymphome T périphérique en rechute ou réfractaire et exprimant KIR3DL2 :
 - Essai de Phase 1b : sponsorisé par la Société, il évalue lacutamab en monothérapie chez les patients présentant un lymphome T périphérique en rechute et exprimant KIR3DL2.
 - Essai de Phase 2 KILT : The Lymphoma Study Association (LYSA) a mis en place en tant que promoteur un essai randomisé, évaluant lacutamab en combinaison avec une chimiothérapie GEMOX (gemcitabine en combinaison avec oxaliplatine) comparé à une chimiothérapie GEMOX seule chez les patients en rechute ou réfractaires et exprimant KIR3DL2.
- Le 11 septembre, au congrès annuel de l'ESMO (European Society for Medical Oncology), la Société a présenté dans un poster le design de l'essai de Phase 1b en cours avec lacutamab évalué en monothérapie dans le lymphome T périphérique.

ANKET™ (Antibody-based NK Cell Engager Therapeutics) :

- L'essai clinique de Phase 1/2, sponsorisé par Sanofi, évaluant IPH6101/SAR'579 chez des patients atteints de leucémie aiguë myéloïde récidivante ou réfractaire, de leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B ou d'un syndrome myélodysplasique de haut risque, est en cours. IPH6101/SAR'579 est le premier NK cell engager engageant les récepteurs NKp46 et CD16.
- Durant la période, Sanofi a informé la Société de sa décision de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental, déclenchant un paiement d'étape de 3 millions d'euros de Sanofi à Innate. IPH6401/SAR'514 est un anticorps multispécifique engageant les cellules NK ciblant l'antigène de maturation des lymphocytes B (BCMA) qui utilise la plateforme propriétaire multi-fonctionnelle de Sanofi, CROSSODILE®, qui comprend le format à double domaine variable croisé (Cross-Over-Dual-Variable-Domain - CODV). IPH6401/SAR'514 induit un double ciblage des récepteurs activateurs des cellules NK, NKp46 et CD16, qui repose sur la plateforme propriétaire ANKET™ (Antibody-based NK cell Engager Therapeutics) d'Innate pour une activation optimisée des cellules NK. IPH6401/SAR'514 a montré une activité anti-tumorale et des propriétés prometteuses dans des modèles précliniques. Sanofi sera responsable du développement, de la fabrication et de la commercialisation d'IPH6401/SAR'514.



- Innate fournira des mises à jour sur IPH65, sa molécule ANKET™ tétraspécifique, au fur et à mesure des progrès réalisés en vue des études précliniques réglementaires en 2023.

Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :

- Le 29 avril 2022, Innate a annoncé qu'un paiement d'étape de 50 millions de dollars de la part d'AstraZeneca a été déclenché pour le traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 3, PACIFIC-9, évaluant durvalumab (anti-PD-L1) en association avec monalizumab ou oleclumab (l'anti-CD73 d'AstraZeneca) chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules de stade III, non opérable, qui n'a pas progressé après une chimioradiothérapie (CRT) concomitante à base de platine.
- Les résultats détaillés, incluant les données de monalizumab en combinaison avec durvalumab, issus de l'essai randomisé de Phase 2 COAST, mené par AstraZeneca, ont été publiés dans le [Journal of Clinical Oncology](#) le 22 avril 2022. AstraZeneca a initialement [présenté](#) ces résultats lors du Congrès annuel de l'ESMO en septembre 2021. Les résultats de l'analyse intermédiaire ont notamment montré que monalizumab en combinaison avec durvalumab a amélioré le taux de réponse objective (ORR) et prolongé la survie sans progression (PFS) par rapport à durvalumab seul chez les patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules, de stade III, non opérable, qui n'ont pas progressé après une chimio-radiothérapie simultanée. La publication dans le Journal of Clinical Oncology comprend une analyse exploratoire par sous-groupe.
- Le 11 avril 2022, lors de la réunion annuelle de l'American Association for Cancer Research (AACR), une présentation orale de l'essai randomisé de Phase 2 NeoCOAST, mené par AstraZeneca, sur le cancer du poumon non à petites cellules opérable au stade précoce, a mis en évidence un meilleur taux de réponse de durvalumab en association avec monalizumab, oleclumab ou danvatirsen, par rapport à durvalumab seul. L'essai clinique randomisé de suivi de Phase 2, NeoCOAST-2, recrute des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules opérable de stade IIA-IIIA pour recevoir durvalumab en néoadjuvant associé à une chimiothérapie et oleclumab ou monalizumab, suivi d'une chirurgie et de durvalumab en adjuvant plus oleclumab ou monalizumab.
- Après la clôture, le 1er août 2022, Innate a annoncé que la combinaison de monalizumab et cetuximab n'a pas atteint le seuil prédéfini d'efficacité dans l'analyse intermédiaire de futilité prévue au protocole de l'étude clinique de Phase 3 INTERLINK-1 menée par AstraZeneca. Sur la base de ces résultats et de la recommandation d'un Comité indépendant de contrôle des données (Independent Data Monitoring Committee - IDMC), AstraZeneca a informé Innate que l'étude sera interrompue. Il n'y a pas de résultats additionnels concernant la tolérance. AstraZeneca prévoit de présenter les données ultérieurement. L'étude INTERLINK-1, menée par AstraZeneca, évaluait monalizumab en combinaison avec cetuximab contre cetuximab chez des patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique prétraités par une chimiothérapie à base de sels de platine ainsi qu'une immunothérapie anti-PD-(L)1.
- Le 12 septembre 2022, à l'occasion du congrès ESMO 2022, l'essai de Phase 2 NeoCOAST, sponsorisé par AstraZeneca, évaluant durvalumab en néoadjuvant seul ou en combinaison avec d'autres agents, dont monalizumab, chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules opérable et au stade précoce a fait l'objet d'une mini-présentation orale.



IPH5201 (anti-CD39), en partenariat avec AstraZeneca :

- Le 3 juin 2022, Innate a annoncé qu'IPH5201, son anticorps monoclonal dirigé contre CD39, développé en partenariat avec AstraZeneca avancera en essai clinique de Phase 2 dans les cancers du poumon. Innate a reçu en août 2022 un paiement d'étape de 5 millions de dollars d'AstraZeneca et sera responsable de la conduite de l'étude. AstraZeneca et Innate partageront les coûts de l'étude et AstraZeneca fournira les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique. AstraZeneca a mené un essai de Phase 1 dans diverses tumeurs solides avec IPH5201 en monothérapie ou en combinaison avec durvalumab. Les données seront présentées lors d'un congrès médical en temps voulu.

IPH5301 (anti-CD73) :

- L'essai clinique indépendant de Phase 1 (CHANCES) avec IPH5301 en collaboration avec l'Institut Paoli-Calmettes est en cours. L'essai sera mené en deux parties. La Partie 1 évaluera IPH5301 en monothérapie selon une escalade de dose. La Partie 2 évaluera IPH5301 en combinaison avec une chimiothérapie et trastuzumab chez les patients exprimant HER2.

Pré-clinique :

- Au cours de la période, la Société a été notifiée par AstraZeneca qu'elle n'exercerait pas son option de licence sur les quatre produits au stade préclinique compris dans "l'accord d'option sur les programmes futurs". Cet accord d'option faisait partie de [l'accord multi-termes conclu en 2018](#) entre AstraZeneca et Innate. Innate a maintenant récupéré tous les droits pour poursuivre le développement des quatre molécules précliniques.

Annonce Corporate :

- Le 3 mai 2022, Innate a annoncé la mise en place d'un programme At-The-Market. Dans le cadre de ce programme la Société peut émettre auprès d'investisseurs éligibles un montant brut total allant jusqu'à 75 millions de dollars d'American Depositary Shares (« ADS »), chaque ADS représentant une action ordinaire d'Innate. Au 30 juin 2022, le solde disponible dans le cadre du contrat de vente est toujours de 75 millions de dollars.
- Annoncé le 20 mai 2022, dans le cadre des résolutions votées par les actionnaires, le Dr Sally Bennett a été nommée nouvelle membre du Conseil de Surveillance. Elle a été nommée membre du Comité d'Audit lors du Conseil de Surveillance du 20 mai 2022. Le même jour, il a été annoncé que Monsieur Patrick Langlois avait décidé de démissionner de son mandat de membre du Conseil de Surveillance d'Innate Pharma.



Principaux éléments financiers du premier semestre 2022 :

Les éléments clés pour le premier semestre 2022 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 158,2 millions d'euros (m€) au 30 juin 2022 (159,7m€² d'euros au 31 décembre 2021).
- Des produits opérationnels relatifs aux activités poursuivies³ s'élevant à 45,6m€ pour le premier semestre 2022 (14,7m€ pour le premier semestre 2021) et comprenant principalement :
 - Les revenus des accords de collaboration et de licence, qui correspondent principalement à la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca et Sanofi et qui sont reconnus sur la base du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords :
 - (i) Les revenus des accords de collaboration et de licence liés à l'accord signé pour monalizumab ont augmenté de 10,3m€, s'élevant à 16,4m€ au premier semestre 2022 (6,1m€ au premier semestre 2021). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du prix de la transaction d'un montant de 13,4m€ (14,0 m\$) déclenché par le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 en date du 28 avril 2022. Cette augmentation du prix de la transaction a entraîné un ajustement cumulatif favorable de 12,5m€ dans le revenu lié à l'accord monalizumab du premier semestre 2022, partiellement compensé par l'effet de la baisse des coûts directs de recherche et développement pour monalizumab sur la période en comparaison du premier semestre 2021, en lien avec la maturité des essais de Phase 1/2 ;
 - (ii) Les revenus liés à IPH5201 pour le premier semestre 2022 s'élèvent à 4,8m€ et résultent de la reconnaissance en résultat du paiement d'étape de 5,0 millions de dollars (m\$) reçus d'AstraZeneca au titre de la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial signé en octobre 2018. Cet avenant formalise les modalités de la collaboration suite à la décision prise par AstraZeneca de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2;
 - (iii) Durant la période, la Société a reçu d'AstraZeneca un avis selon lequel elle n'exercera pas son option de licence pour les quatre programmes précliniques couverts par le " Future Programs Option Agreement ". Cet accord d'option faisait partie de l'accord multi-termes de 2018 entre AstraZeneca et la Société au titre duquel la Société avait reçu un paiement initial de 20.0m\$ (17,4m€). Innate a maintenant récupéré tous les droits pour poursuivre le développement des quatre molécules précliniques concernés. Par conséquent, l'intégralité du

² La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluaient les encaissements relatifs aux Prêts Garantis par l'État.

³ Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021.



paiement initial de 20 millions de dollars a été reconnue en revenu en date du 30 juin 2022 soit 17,4m€.

- (iv) Durant la période, la Société a été informée de la décision prise par Sanofi de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. À ce titre, Sanofi a sélectionné un second anticorps multispécifique engageant les cellules NK comme candidat-médicament. Cette sélection a déclenché un paiement d'étape de 3,0m€ de Sanofi à la Société, intégralement reconnu en revenu au 30 juin 2022 ce montant a été encaissé par la Société en date du 9 septembre 2022.
- Un financement public des dépenses de recherche de 4,3m€ au premier semestre 2022 (6,4m€ au premier semestre 2021).
- Des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies de 37,1m€ pour le premier semestre 2022 (33,9m€ pour le premier semestre 2021), dont 67,3 % (25,0m€) consacrés à la R&D.
 - Les charges de R&D des activités poursuivies ont augmenté de 3,7m€ à 25,0m€ pour le premier semestre 2022 (21,2m€ pour le premier semestre 2021) résultant essentiellement de (i) la hausse de 0,7 millions d'euros des dépenses de recherche et développement directes en lien notamment avec la hausse des dépenses relatives au programme clinique lacutamab ainsi qu'aux programme précliniques, notamment IPH65, partiellement compensée par la baisse des dépenses relatives aux autres programmes cliniques ; (ii) la hausse des dépenses de personnel de 1,7 millions d'euros principalement expliquée par l'augmentation des paiements en actions et (iii) l'augmentation des autres dépenses affectées à la recherche et développement en lien notamment avec la provision constituée au titre du paiement à émettre à la Société Orega Biotech SAS à la réception du paiement d'étape de 5m\$ d'AstraZeneca au titre du contrat de collaboration IPH5201 faisant suite à l'avenant signé le 1er juin 2022.
- Les frais généraux relatifs aux activités poursuivies ont baissé de 0,5m€ à 12,1m€ pour le premier semestre 2022 (12,6m€ pour le premier semestre 2021).
- Une perte nette des activités abandonnées liées à Lumoxiti de 0,1 millions d'euros (contre une perte nette de 6,2 millions d'euros pour le premier semestre 2021, relative à la provision pour charges de 5,2m€ (6,2m\$) comptabilisée dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition Lumoxiti, effectif au 30 juin 2021. Pour rappel, ce montant était présenté dans les frais généraux et commerciaux a été payé par la Société conformément audit accord en avril 2022 pour un montant de 5,9m€.
- Le résultat financier présente un perte nette de 2,1m€ pour le premier semestre 2022 (gain net de 1,7m€ pour le premier semestre 2021) principalement en raison de la variation de la juste valeur de nos instruments financiers sur le premier semestre 2022 résultat de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 ainsi que de la crise ukrainienne sur les marchés financiers.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- Un bénéfice net de 6,3m€ pour le premier semestre 2022 (perte nette de 23,7 pour le premier semestre 2021).

Le tableau suivant résume les comptes semestriels établis conformément aux normes IFRS pour le premier semestre 2022, incluant l'information comparative avec 2021 :

En milliers d'euros, sauf données par action	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Produits opérationnels	45 589	14 671
Recherche et développement	(24 956)	(21 208)
Frais commerciaux et généraux	(12 140)	(12 643)
Charges opérationnelles nettes	(37 096)	(33 851)
Résultat opérationnel	8 494	(19 179)
Résultat financier (net)	(2 118)	1 709
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
Résultat net des activités poursuivies	6 376	(17 470)
Résultat net des activités abandonnées	(73)	(6 249)
Résultat net	6 303	(23 719)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	79 754	78 998
- de base	0,08	(0,30)
- dilué	0,08	(0,30)
- de base relatif aux activités poursuivies	0,08	(0,22)
- dilué relatif aux activités poursuivies	0,08	(0,22)
- de base relatif aux activités abandonnées	—	(0,08)
- dilué relatif aux activités abandonnées	—	(0,08)

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021.

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	158 156	159 714
Total de l'Actif	280 430	267 496
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	116 333	107 440
Total passifs financiers	43 374	44 251



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

À propos d’Innate Pharma:

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies au stade clinique, spécialisée en immuno-oncologie et dédiée à l’amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire.

Le large portefeuille d’anticorps d’Innate Pharma inclut plusieurs candidats potentiellement « first-in-class » aux stades clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

Innate Pharma est pionnière dans la compréhension de la biologie des cellules NK et a développé son expertise dans le microenvironnement tumoral et les antigènes tumoraux, ainsi que dans l’ingénierie des anticorps. Son approche innovante lui a permis de construire un portefeuille propriétaire diversifié et de nouer des alliances avec des sociétés leaders de la biopharmacie comme Bristol-Myers Squibb, Novo Nordisk A/S ou Sanofi ainsi qu’un partenariat multi-produits avec AstraZeneca.

Basée à Marseille, avec une filiale à Rockville (Maryland, Etats-Unis), Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur Nasdaq aux Etats-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com.

Informations pratiques :

Code ISIN	FR0010331421
Code mnémonique	Euronext : IPH Nasdaq : IPHA
LEI	9695002Y8420ZB8HJE29



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « croire », « potentiel », « s'attendre à » et « sera » et d'autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement et l'impact global de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes de santé ainsi que les activités, la situation financière et les résultats de la Société. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma (www.innate-pharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société. Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Relations investisseurs

Innate Pharma

Henry Wheeler

Tel.: +33 (0)4 84 90 32 88

Henry.WHEELER@innate-pharma.fr

Relations Médias

NewCap

Arthur Rouillé

Tel. : +33 (0)1 44 71 00 15

innate-pharma@newcap.eu



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Éléments financiers consolidés au 30 juin 2022



État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 949	103 756
Actifs financiers courants	20 401	16 080
Créances courantes	48 447	18 420
Total actif courant	171 797	138 256
Immobilisations incorporelles	43 260	44 192
Immobilisations corporelles	9 556	10 174
Actifs financiers non courants	34 806	39 878
Autres actifs non courants	149	148
Créances non courantes	13 084	29 821
Impôts différés actifs	7 778	5 028
Total actif non courant	108 633	129 241
Total de l'Actif	280 430	267 496
Passif		
Dettes opérationnelles	18 667	28 573
Dettes sur collaboration -partie courante	14 167	7 418
Passifs financiers courants	30 851	30 748
Passifs de contrat courants	9 094	12 500
Provisions - partie courante	782	647
Total passif courant	73 561	79 886
Dettes sur collaboration -partie non courante	58 954	32 997
Passifs financiers non courants	12 523	13 503
Avantages au personnel	2 696	2 975
Passifs de contrat non courants	8 333	25 413
Provisions - partie non courante	253	253
Impôts différés passifs	7 778	5 028
Total passif non courant	90 537	80 169
Capital social	3 988	3 978
Prime d'émission	377 998	375 220
Réserves et report à nouveau	(272 241)	(219 404)
Autres réserves	284	456
Résultat de l'exercice	6 303	(52 809)
Total capitaux propres	116 333	107 440
Total du Passif	280 430	267 496



Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Revenus des accords de collaboration et de licence	41 271	8 304
Financements publics de dépenses de recherche	4 319	6 368
Produits opérationnels	45 589	14 671
Recherche et développement	(24 956)	(21 208)
Frais commerciaux et généraux	(12 140)	(12 643)
Charges opérationnelles nettes	(37 096)	(33 851)
Résultat opérationnel	8 494	(19 179)
Produits financiers	4 048	3 490
Charges financières	(6 166)	(1 781)
Résultat financier (net)	(2 118)	1 709
Résultat avant impôts sur le résultat	6 376	(17 470)
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
Résultat net des activités poursuivies	6 376	(17 470)
Résultat net des activités abandonnées	(73)	(6 249)
Résultat net	6 303	(23 719)
Résultats par action (en € par action)		
- de base	0,08	(0,30)
- dilué	0,08	(0,30)
- de base relatif aux activités poursuivies	0,08	(0,22)
- dilué relatif aux activités poursuivies	0,08	(0,22)
- de base relatif aux activités abandonnées	—	(0,08)
- dilué relatif aux activités abandonnées	—	(0,08)

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021.



Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat de la période	6 303	(23 719)
Amortissements et dépréciations, net	2 030	2 168
Provisions pour engagements sociaux	192	268
Provisions pour charges	134	4 952
Paielements en actions	2 596	853
Variation des dépréciations sur actifs financiers	2 255	(1 031)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	(1 333)	(443)
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	(100)	(170)
Produits sur actifs financiers	(25)	(86)
Intérêts nets payés	194	160
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	(52)	(1 476)
Marge brute d'autofinancement	12 194	(18 524)
Variation du besoin en fonds de roulement	(10 976)	(12 638)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 218	(31 162)
Acquisition d'actifs incorporels, net	—	(33)
Acquisition d'actifs corporels, net	(420)	(240)
Cession d'actifs corporels	—	2
Acquisition d'autres actifs immobilisés	(1)	(63)
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	25	86
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(395)	(247)
Impact net de l'émission d'actions	192	61
Remboursements des passifs financiers	(958)	(1 127)
Intérêts nets payés	(194)	(160)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(960)	(1 226)
Effets des variations de change	(670)	(178)
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	(807)	(32 812)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	103 756	136 792
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	102 949	103 980



Produits opérationnels

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les période sous revue :

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Revenus des accords de collaboration et de licence	41 271	8 304
Financements publics de dépenses de recherche	4 319	6 368
Produits opérationnels	45 589	14 671

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021.

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont augmenté de 33,0 millions d'euros. Ils s'élevaient à 41,3 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à des revenus des accords de collaboration et de licence de 8,3 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Ces revenus proviennent essentiellement de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca et Sanofi et qui sont reconnus sur la base du pourcentage d'avancement des travaux effectués.

L'évolution pour le premier semestre 2022 s'explique principalement par :

- Une augmentation de 10,3 millions d'euros du montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'accord sur monalizumab, s'élevant à 16,4 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer avec 6,1 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette hausse s'explique principalement l'augmentation du prix de la transaction d'un montant de 13,4 millions d'euros déclenché par le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 en date du 28 avril 2022. Cette augmentation du prix de la transaction a entraîné un ajustement cumulatif favorable de 12,5 millions d'euros dans le revenu lié à l'accord monalizumab du premier semestre 2022. Toutefois, cette hausse est partiellement compensé par l'effet de la baisse des coûts directs de recherche et développement pour monalizumab sur la période en comparaison du premier semestre 2021, en lien avec la maturité des essais de Phase 1/2. Au 30 juin 2022, le passif de contrat relatif à monalizumab s'élève à 17,3 millions d'euros (9,0 millions d'euros présentés en « Passif de contrats courants » et 8,3 millions d'euros en « Passif de contrats non courants »).
- Une augmentation 4,8 millions d'euros des revenus liés à IPH5201 pour le premier semestre 2022. Cette hausse résulte de la reconnaissance intégrale en résultat du paiement d'étape de 5,0 millions de dollars USD reçus d'AstraZeneca au titre de la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial signé en octobre 2018. Cet avenant formalise les modalités de la collaboration suite à la décision prise par AstraZeneca de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société sera responsable de la conduite de l'étude. Les parties partageront les coûts externes de l'étude et AstraZeneca fournira les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique.
- Durant la période, la Société a reçu d'AstraZeneca un avis selon lequel elle n'exercera pas son option de licence pour les quatre programmes précliniques couverts par le " Future Programs Option Agreement ". Cet accord d'option faisait partie de l'accord multi-termes de 2018 entre AstraZeneca et la Société au titre duquel la Société avait reçu un paiement initial de 20.0 millions de dollars (17,4 millions d'euros). Innate a



maintenant récupéré tous les droits pour poursuivre le développement des quatre molécules précliniques concernés. Par conséquent, l'intégralité du paiement initial de 20 millions de dollars a été reconnue en revenu en date du 30 juin 2022 soit 17,4 millions d'euros.

- Une baisse de 1,2 millions d'euros du revenu lié aux refacturations de coûts de recherche et développement. Dans le cadre de nos accords avec AstraZeneca, les coûts cliniques pour les études de la phase 1 relatifs à avdoralimab et les coûts externes de recherche et développement relatifs à IPH5201 sont partagés de façon égale entre Innate Pharma et AstraZeneca. Cette baisse résulte principalement de la diminution des coûts de recherche et développement exposés en propre par la Société en vertu de ces accords au titre du premier semestre 2022.
- Une augmentation de 2,0 millions d'euros du revenu lié à l'accord de collaboration et de licence avec Sanofi, s'élevant 3,0 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer avec 1,0 million d'euros pour le premier semestre 2021. Durant la période, la Société a été informée de la décision prise par Sanofi de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. À ce titre, Sanofi a sélectionné un second anticorps multispécifique engageant les cellules NK comme candidat-médicament. Cette sélection a déclenché un paiement d'étape de 3,0 millions d'euros de Sanofi à la Société, intégralement reconnue en chiffre d'affaires au 30 juin 2022. Ce montant a été encaissé par la Société en date du 9 septembre 2022.

Financements publics de dépenses de recherche

Les financements publics de dépenses de recherche se sont établis à 4,3 millions d'euros pour le premier semestre 2022 à comparer à 6,4 millions d'euros pour le premier semestre 2021, soit une diminution de 2,0 million d'euros ou 32,2 %. Cette variation provient corrélativement (i) de la baisse de 0,7 million d'euros du crédit d'impôt recherche (CIR), qui résulte d'une part de la baisse des dépenses de sous-traitance incluse dans le calcul du CIR, elle-même résultant de la fin du doublement des dépenses de sous-traitance publique éligibles au CIR depuis le 01 janvier 2022 mais également de la baisse de la sous-traitance privée de R&D sur la période du fait de la maturité des essais cliniques, mais aussi par la déduction de l'assiette de calcul du CIR du reliquat de la subvention encaissé sur la période suite à l'abandon de créance de la BPI et relative à l'essai FORCE (FOR COVID-19 Elimination); (ii) à cela s'ajoute la diminution de 1,4 million d'euros des produits de subventions en lien avec l'expression en résultat au 30 juin 2021, de la première tranche d'avance remboursable versée à la Société en lien avec le contrat de financement BPI signé en août 2020. Pour rappel, ce versement a été réceptionné à la signature du contrat et faisait suite à la mise en place d'un programme par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19. Ce financement était considéré au 30 juin 2021 par la Société comme non remboursable conformément aux termes précisés dans le contrat, au vu de l'échec technico-commercial du projet eu égard des résultats de l'essai de Phase 2 "Force" évaluant avdoralimab dans la COVID-19, publiés le 6 juillet 2021.

La Société est de nouveau éligible au statut de PME communautaire depuis le 31 décembre 2021. Elle peut ainsi bénéficier du remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche en 2022 au titre de l'année d'imposition 2021.



Charges opérationnelles

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles des activités poursuivies pour le premier semestre 2022, avec un comparatif sur le premier semestre 2021 :

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Dépenses de recherche et développement	(24 956)	(21 208)
Frais généraux	(12 140)	(12 643)
Charges opérationnelles	(37 096)	(33 851)

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021.

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement (R&D) des activités poursuivies ont augmenté de 3,7 millions d'euros, ou 17,7 %, à 25,0 millions d'euros pour le premier semestre 2022, comparé à un montant de 21,2 millions d'euros pour le premier semestre 2021, représentant respectivement un total de 67,3 % et 62,7 % du total des dépenses opérationnelles. Les dépenses de R&D comprennent les dépenses directes de R&D (coûts de sous-traitance et consommables), les dépréciations et amortissements ainsi que les frais de personnel.

Les dépenses directes ont augmenté de 0,7 millions d'euros, ou 5,9 %, à 12,4 millions d'euros pour le premier semestre 2022, comparé à un montant de 11,7 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants : (i) une hausse de 1,7 million d'euros des dépenses relatives au programme lacutamab ainsi (ii) qu'une hausse de 1,4 millions d'euros des dépenses relatives au programme préclinique IPH65 partiellement compensées par (iii) la baisse des dépenses en lien avec les programmes avdoralimab et monalizumab pour respectivement 1,8 millions d'euros et 0,7 million d'euros. Ces baisses font suite à (i) la décision prise par la Société à la fin du premier semestre 2020 d'arrêter le recrutement dans les essais évaluant avdoralimab en oncologie et (ii) à la maturité des essais cliniques de phase I/II entrant dans le champ de la collaboration avec AstraZeneca concernant monalizumab.

Par ailleurs, au 30 juin 2022, les dettes sur collaboration relatives à monalizumab et aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 s'élevaient à 73,1 millions d'euros, contre des dettes sur collaborations de 40,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette augmentation de 32,7 millions d'euros résulte principalement (i) de l'augmentation de l'engagement de collaboration pour un montant de 34,3 millions d'euros (36 millions de dollars) en lien avec le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 par AstraZeneca le 28 avril 2022, partiellement compensée par et (ii) l'augmentation de l'engagement de collaboration d'un montant de 3,7 millions d'euros en lien avec les variations de change constatées sur la période pour la parité euros-dollars, partiellement compensées par (ii) des remboursements nets d'un montant de 5,0 millions d'euros effectués au premier semestre 2022 à AstraZeneca relatifs au cofinancement du programme monalizumab, incluant principalement l'essai de Phase 3 INTERLINK-1 lancé en octobre 2020.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la R&D ont augmenté de 3,1 millions d'euros, soit 32,1 %, pour atteindre 12,6 millions d'euros au premier semestre 2022, comparé à un montant de 9,5 millions d'euros au premier semestre



2021. Cette augmentation s'explique principalement par (i) l'augmentation de 1,7 million d'euros des dépenses de personnel affectés à la recherche et développement dont 1,1 millions d'euros en lien avec les paiements en actions (mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise salariés rémunéré en actions gratuites notamment) et (ii) l'augmentation de 1,6 millions d'euros des autres dépenses affectées à la recherche et développement en lien notamment avec (a) la provision pour charge d'un montant de 0,6 millions d'euros constituée au titre du paiement à émettre à la Société Orega Biotech SAS à la réception du paiement d'étape de 5 millions de dollars d'AstraZeneca, faisant suite à la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial IPH5201 signé en octobre 2018 et (b) l'augmentation de 0,6 million d'euros des honoraires non-scientifiques affectés à la recherche et développement au regard d'une augmentation du recours à des prestataires externes sur le premier semestre 2022.

Frais généraux

Les frais généraux relatifs aux activités poursuivies ont baissé de 0,5 millions d'euros, ou (4,0 %), à 12,1 millions d'euros pour le premier semestre 2022, comparé à un montant de 12,6 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Les frais généraux relatifs aux activités poursuivies ont représenté respectivement 32,7 % et 37,3 % des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2022 et 2021.

Les dépenses de personnel sont en hausse et s'élèvent à 5,8 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à un montant de 5,2 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette augmentation de 0,6 millions d'euros s'explique essentiellement par l'augmentation des paiements en actions en lien notamment avec la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise salariés rémunéré en actions gratuites.

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a baissé de 0,3 million d'euros, ou 10,4 %, pour s'établir à 2,2 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à un montant de 2,5 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette baisse résulte principalement de la baisse des honoraires en lien avec (i) les prestations d'avocats relatives à la procédure d'arbitrage entre la Société et Orega Biotech concernant la propriété conjointe de certains brevets relatifs à IPH5201, dénouée fin 2021 et (ii) les prestations réalisées courant 2021 dans le cadre de l'accompagnement sur l'application des standards de contrôle interne en lien avec la Loi Sarbanes-Oxley suite à la cotation Nasdaq de la Société intervenue en octobre 2019.

La diminution des autres dépenses s'explique principalement par la réduction des effectifs de l'organisation financière et des coûts exceptionnels non récurrents survenus en 2021.

Résultat financier

Le résultat financier présente une perte nette de 2,1 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à un gain net de 1,7 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette variation résulte principalement de la variation de juste valeur de certains instruments financiers (gain net de 1,0 millions d'euros au premier semestre 2021 contre une perte nette de 2,3 million d'euros au premier semestre 2022). Cette baisse de la juste valeur de nos instruments financiers constatée sur le premier semestre



2022 résulte de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les marchés financiers.

Résultat net des activités abandonnées

Pour rappel, suite à sa décision de résilier l'accord Lumoxiti en décembre 2020, un accord de résiliation et de transition a été discuté et exécuté, avec effet au 30 juin 2021, résiliant l'accord Lumoxiti ainsi que les accords liés à Lumoxiti (y compris l'accord de fourniture, l'accord de qualité et d'autres accords connexes) et organisant le transfert de l'autorisation de mise sur le marché américain et la distribution de Lumoxiti à AstraZeneca. L'autorisation de mise sur le marché a été transférée à AstraZeneca qui a remboursé Innate pour tous les coûts et dépenses liés à Lumoxiti, et a bénéficié des ventes nettes.

Consécutivement, les activités liées à Lumoxiti sont présentées en tant qu'activité abandonnée à compter du 1er octobre 2021 (et pour l'ensemble des exercices clos postérieurs et antérieurs).

Ainsi la perte nette des activités abandonnées en lien avec Lumoxiti, pour le premier semestre 2022, est en baisse de 6,2 millions d'euros à comparer avec la perte nette des activités abandonnées pour le premier semestre 2021. La perte au titre du premier semestre 2021 comprenait principalement un montant de 6,2 millions de dollars (5,2 millions d'euros au 30 juin 2021) à payer le 30 avril 2022 à AstraZeneca dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition.

Éléments de bilan

Au 30 juin 2022, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 158,2 millions d'euros contre 159,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. La trésorerie nette au 30 juin 2022 s'élevait à 92,5 millions d'euros (89,1 millions d'euros au 31 décembre 2021). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes.

Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2022 sont :

- Des passifs de contrat de 17,4 millions d'euros (dont 8,3 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat - non courant') et des dettes sur collaboration de 73,1 millions d'euros (dont 59,0 millions d'euros comptabilisés en "Dettes de collaboration - partie non courante") correspondant à la partie des paiements reçus d'AstraZeneca non encore reconnus en résultat ou utilisés dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca.
- Une créance de 44,4 millions d'euros sur l'État français au titre du crédit d'impôt recherche pour les années 2019 à 2021 ainsi que le premier semestre 2022.
- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 43,3 millions d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des droits monalizumab et avdoralimab.
- Des capitaux propres s'élevant à 116,3 millions d'euros, incluant la perte nette pour le premier semestre 2022 de 6,3 millions d'euros.



Flux de trésorerie

Au 30 juin 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 102,9 millions d'euros, contre 103,8 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une diminution de 0,8 millions d'euros.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles de 1,2 millions d'euros au premier semestre 2022 en comparaison d'un flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles de 31,2 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par l'encaissement du paiement de 47,7 millions d'euros reçus d'AstraZeneca en juin 2022 suite au traitement du premier patient dans le deuxième essai clinique de Phase 3 évaluant monalizumab, "PACIFIC-9". Cette hausse est partiellement compensée par le paiement effectué à AstraZeneca d'un montant de 5,9 millions d'euros en date du 20 avril 2022 au titre de l'accord de résiliation et de transition concernant Lumoxiti. Pour rappel, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre du premier semestre 2021 incluaient des encaissements successifs d'un montant total de 8,0 millions d'euros reçus de Sanofi en janvier et février 2021 dans le cadre de l'accord IPH6101/SAR443579 signé en 2016. Retraités de ces opérations, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre du premier semestre 2022 sont en hausse de 1,4 million d'euros en comparaison du premier semestre 2021. Ceci s'explique notamment par l'augmentation des décaissements liés aux activités opérationnelles de la Société, et notamment les décaissements nets en lien avec les engagements de collaboration relatifs à l'accord de collaboration monalizumab. Les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti se sont élevés à 5,5 millions d'euros pour le premier semestre 2022 contre 4,4 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Le montant consommé au titre du premier semestre 2022 est constitué du montant de 6,2 millions de dollars (5,5 millions d'euros) payé à AstraZeneca en avril 2022 conformément à l'accord de résiliation et de transition effectif au 30 juin 2021.
- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2022 de 0,4 million d'euros, contre 0,2 millions d'euros pour le premier semestre 2021. La société n'a effectué aucun investissement en immobilisation corporelle, incorporelle ou concernant des actifs financiers courants et non courants significatifs au cours du premier semestre 2022 et 2021. Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissements en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour les premiers semestres 2022 et 2021, respectivement.
- Des flux de trésorerie consommés par les activités de financement pour le premier semestre 2022 stables en comparaison du premier semestre 2021. Ces flux concernent essentiellement des remboursements de passifs financiers sur la période. Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités de financement en



lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour les premiers semestres 2022 et 2021, respectivement.

Évènements post clôture

Le 1^{er} août 2022, la Société a annoncé que la combinaison de monalizumab et cetuximab n'avait pas atteint le seuil prédéfini d'efficacité dans l'analyse intermédiaire de futilité prévue au protocole de l'étude clinique de Phase 3 INTERLINK-1 menée par AstraZeneca. AstraZeneca a ainsi informé la Société que l'étude serait interrompue. Par conséquent, la Société n'est pas éligible au paiement complémentaire de 50,0 millions de dollars tel que prévu dans l'amendement signé en septembre 2020 relatif à l'accord de collaboration et de licence monzalizumab conclu avec AstraZeneca en 2015. Tous les autres paiements d'étapes de développement et commerciaux liés à l'accord restent inchangés.

En août 2022, la Société a communiqué à la Société Générale et BNP Paribas sa volonté de proroger la date d'échéance de remboursement du capital des deux Prêts Garantis par l'Etat ("PGE") signés en décembre 2021. Pour rappel, la Société avait obtenu un financement non dilutif de 28,7 millions sous la forme de deux PGE auprès de la Société Générale (20,0 millions d'euros) et de BNP Paribas (8,7 millions d'euros) d'une maturité initiale d'un an avec une option d'extension jusqu'à cinq ans. Des discussions sont actuellement en cours avec la Société Générale et BNP Paribas sur les conditions de ces prorogations. A la date du présent rapport, la Société a obtenu des accords de principes de la part de la Société Générale et BNP Paribas concernant des taux de financements après option d'extension de 1,56% et 0,95% respectivement, hors assurance et prime de garantie avec une franchise pour l'ensemble de l'année 2023.

Nota

Les comptes consolidés intermédiaires pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 ont fait l'objet d'un examen limité par nos commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Directoire de la Société le 14 septembre 2022 et revus par le Conseil de surveillance de la Société le 14 septembre 2022. Ils ne seront pas soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Facteurs de risques

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés en section 3 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 4 avril 2022 (numéro AMF D.22-0234). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document d'enregistrement universel disponible sur le site internet de la Société. Par ailleurs, le conflit déclenché du fait de l'invasion par l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 n'a pas eu de conséquences significatives directes ou indirectes sur les comptes consolidés de la Société du premier semestre 2022. La Société continuera de suivre au second semestre l'évolution de la situation et mettra à jour ses estimations et hypothèses en conséquence. A ce stade, la Société ne s'attend pas à un impact matériel sur les flux financiers directs ou indirects liés aux opérations avec l'Ukraine et la Russie. Une mise à jour de ce risque est présentée en note G) du rapport semestriel d'activité au 30 juin 2022. Les risques susceptibles de survenir pendant les six mois restants de l'exercice en cours sont également susceptibles de survenir durant les exercices ultérieurs.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en Note 19 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022 préparés en conformité avec la norme IAS 34.